

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 Mai 2024
COMMUNE DE BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 16 Mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la **présidence de Monsieur Emmanuel DARMEDRU, Maire.**

Étaient présents :

Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Emmanuel DARMEDRU, Christian FOLLET-TROSSET, Mikaël GIROUD, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Evelyne MOREL, Marc MOREL, Philippe PACCARD, Dominique REVEL, Nadège TISSOT.

Étaient absents: Danièle DUBOURGET, Béatrice SCHLECHT, Véronique SOLDAT.

Ont donné pouvoir : Danièle DUBOURGET à Marc MOREL, Béatrice SCHLECHT à Nicole CARRY.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadège TISSOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 Avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DCM 2024-05-18

Délibération visant à modifier les statuts du SIVOS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des statuts du SIVOS AIN SURAN.

Le Conseil Municipal valide la proposition de modification des statuts du SIVOS AIN SURAN. L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4

Les frais de fonctionnement, d'équipement et d'entretien sont répartis entre les communes membres au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la modification des statuts du SIVOS AIN SURAN

DCM 2024-05-19

Délibération visant à désigner un élu relais au sein du Conseil Municipal, participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Égalité »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du Conseil Municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. L'accès à **des guides pratiques et de formations** (en cours) à l'attention des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie de guides pratiques et de formation (en cours) qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- **SOUTIENT** cette action ;
- **DESIGNE** Denis AUGEZ et Marc MOREL comme « élus ruraux relais de l'Egalité » au sein du Conseil Municipal.

[DCM 2024-05-20](#)

Délibération actant le bail pour la garage de Bohas, 54 Place de Bohas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le garage de Bohas est occupé par M. CHALAMEL.

Le bail a été consenti à partir du 1er Septembre 2016, il n'est pas indiqué que ce bail est reconductible de manière tacite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

Précise que ce bail est conclu pour une période de 3 ans soit jusqu'au 1er Juin 2027, reconduit tacitement.

Délibération visant à déterminer les modalités d'un référendum local

AJOURNEE

Un courrier de la Préfecture nous a été transmis.

Il nous indique que le Conseil Municipal n'est pas compétent pour organiser un référendum local.

Questions diverses

- **Point sur l'état d'avancement des travaux des toilettes de Rignat**

Les travaux avancent, il reste des finitions pour la maçonnerie (M. SACCHINELLI) et l'électricité (M. POUPLIER).

- **Point sur l'aménagement d'un coussin lyonnais à Moinans**

Un comptage a été réalisé, il y a moins de 100 poids lourds par jour.

Légers excès de vitesse constatés.

Il faut prévoir de mettre en place les baliroads.

La décision sur la réalisation du coussin lyonnais sera prise au prochain Conseil Municipal

- **Point sur la mission Archives**

Elle se terminera le 21 Mai 2024.

Environ 2 palettes ont été constituées suite au tri de l'archiviste, M. RUBIO, compte tenu des dates de conservation des documents.

Celles-ci seront détruites par une entreprise spécialisée dans la destruction de documents.

A l'issue de cette mission, l'archiviste a réalisé un inventaire des documents.

Il restera une partie des Archives de Rignat à traiter, un devis va être envoyé.

- **Point sur la Cure de Meyriat**

Demander à Stéphane DARMEDRU de proposer un prix d'achat.

Marc MOREL et Pascal KERAUDREN proposent de le rencontrer.

- **Point sur la location des salles des fêtes**

Au vu de l'entretien des différentes salles en location, le Conseil Municipal propose de demander une caution aux associations.

Des élus référents sont proposés pour les différentes salles :

Bohas, salle des Asso : Dominique REVEL,

Rignat : à tour de rôle,

Meyriat : Marc MOREL, Philippe PACCARD, Pascal KERAUDREN.

- **Location de la salle communale pour l'association Corps en mouvement**

Le Conseil Municipal propose de louer la salle au tarif de 250 euros compte tenu de la durée de la convention inférieure à un an.

- **SIEA Groupement de commande pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)**

Présentation par Christian FOLLET-TROSSET des différents documents transmis par le SIEA.

Les documents ont été transmis à tout le Conseil Municipal.

Contactez l'assurance Groupama pour savoir comment la commune est assurée en cas de dégradation et d'incendie.

Le sujet sera à mettre à l'ordre du jour pour le prochain Conseil Municipal.

- **Autres sujets abordés**

*Cure de Rignat

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du mail reçu par Maître LEROY dans l'affaire ASR/Cne BMR.

*50 ans de BMR

Présentation du programme.

Lors de la soirée anniversaire, les colporteurs et les financeurs seront invités.

Deux boîtes sont mises à disposition des habitants pour le billet des crieurs de rue. Elles se trouvent devant la Mairie et la Bibliothèque.

Des arrêtés seront à faire pour les différentes manifestations.

*Plan Communal de Sauvegarde

Denis AUGEZ indique que des exercices vont être prévus à l'automne 2024.

*Mail de la mairie de Simandre sur Suran

La commune de Simandre propose d'acheter en commun une machine à peinture. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

*Mail de Dominique REVEL

Le parking du Mont Louvet dépend du département, un courrier commun avec la commune, le comité des fêtes et le Président de la société de chasse a été rédigé, il va être signé par la commune et les associations.

Il n'est pas possible d'enlever la voiture qui traîne aux abords du bâtiment de la Bibliothèque.

Les administrés ont fait remonter qu'il y a une accumulation d'arbres au pont de Bohas. Le Département intervient ponctuellement pour les enlever.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **jeudi 11 Juillet 2024 à 20 h 30.**

La Secrétaire de séance
Nadège TISSOT

Le Maire
Emmanuel DARMEDRU